

CONSEIL MUNICIPAL du 25 février 2017

L'An deux mille DIX-SEPT, le 25 février 2017, à 10 heures 00, le Conseil Municipal d'EVEQUEMONT légalement convoqué en date du 22 février 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine SENEÉ, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Etaient présents : Mme C. LEROY, Mme C. CAVAN, Maires-adjoints,
M. G. BLANCHON, M. D. DAUBRESSE, M. B. DAUDERGNIES, M. E. DELAYE, Mme S. FARRELL,
Mme N. LARRIVE,
Conseillers municipaux.

Excusés : M. N. CAVAN a donné pouvoir à M. B. DAUDERGNIES
Mme E. GOULMY a donné pouvoir à Mme G. SENEÉ
M. JC. BARRAS a donné pouvoir à Mme N. LARRIVE
Mme N. VERY

Mme C. LEROY est élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus d Conseil municipal du 28 février 2017

Finances – Ressources Humaines

2. Débat d'orientation budgétaire
3. Demande de Subvention auprès du PNRVF pour du fleurissement durable

Travaux

4. Autorisation changement transformateur Enedis rue Maurice Dubois

Intercommunalité

5. Motion des élus de la Vallée de la Montcient et de la Vallée de la Seine pour la protection des ressources vitales et la préservation de la qualité de vie des habitants de leurs communes.

6. Compte-rendu Syndicats intercommunaux

7. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 28 février 2017

Le Compte rendu du conseil du 28 février 2017 est approuvé à l'**unanimité**.

2. Débat d'orientation budgétaire

A - Préambule

Le Débat d'Orientation Budgétaire a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme l'évolution du personnel, la gestion de la dette et les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et investissement.

2017 va être marquée par des élections présidentielles et législatives. Ce contexte électoral particulier est certes peu favorable à des réformes de fond mais implique également de grandes incertitudes d'un point de vue budgétaire. De plus, notre entrée au 1^{er} janvier 2016 dans la communauté urbaine GPS&O a vu nos lignes budgétaires bousculées tout au long de l'année avec notamment la succession d'annexes financières provisoires en voirie, assainissement et PLU.

Le projet de loi de finances 2017 confirme que les collectivités territoriales devront absorber une troisième tranche de réduction des dotations de l'Etat ; l'effort demandé restera conséquent.

L'Etat annonce en parallèle la mise en place d'un Fond de Soutien à l'Investissement Local porté à 1,2 milliards d'euros (contre 1 milliard en 2016) destiné à permettre aux collectivités d'investir à nouveau. La DGF diminuera encore de 10 à 15 %.

La reconduction des dotations touche également la Dotation de Solidarité Rurale (1,359 milliard d'euros soit +117 millions) et le fonds de péréquation des départements qui augmentera à nouveau de 20 millions d'euros.

Il faut ajouter à cela, l'augmentation du point d'indice d'1,20 %.

La refonte du régime indemnitaire, les reclassements de l'ensemble des échelles indiciaires ainsi que le transfert primes/points sont autant d'inconnus supplémentaires qui viendront impacter le chapitre 012 du budget.

Toutes ces considérations devront nous conduire à produire un budget mesuré en assurant l'essentiel de nos objectifs en équilibrant en fonctionnement nos recettes et nos dépenses pour que la commune puisse fonctionner correctement et en investissement, terminer les 3 projets en cours (projets de travaux repris par la CU) et étudier les projets prioritaires sur la commune satisfaisant le plus grand nombre d'Episcomontois.

B - Résultats 2016

Les dépenses de fonctionnement :

Le total des dépenses s'élève à 711 **204,09 €** (676 114,90 € en 2014 ; 676 159,83€ en 2015)

Les dépenses les plus importantes demeurent :

- √ L'énergie électrique et le gaz
- √ Les contrats de prestations de services
- √ La maintenance
- √ Les honoraires
- √ Les salaires du personnel et cotisations
- √ Les atténuations de produits (FNGIR et FPIC)
- √ La dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
- √ Les charges de gestion courante (indemnités, CDE, CCAS)

Par rapport à 2015 :

Réduction de dépenses en 60622 (carburants (-1 000 €), en 615228(entretien bâtiment (-5 000€), en 61524 (bois et forêt – 3 500€), en 6156(maintenance -1 000€), en 6261(frais d'affranchissement – 1200€),en 6262(frais de télécommunications – 1300€),en 6411(personnel non titulaire -22 000€), FPIC (- 5 000€)

augmentation des dépenses en 60612 (énergie-électricité + 2 000 €) , en 6135(locations mobilières illuminations de 2015 et 2016 + 6 000€) (611 (contrats de prestation + 5000 € du à l'augmentation du service cantine), voie et réseaux (+10 000€), en 61521(+ 3000 € élagage),en 6156(maintenance + 2 500€),en 6226(honoraires +9 000€), en 6232 (fêtes et cérémonies + 6 000€ dont 2 500 € URSSAF),en 6281(concours divers +2 000€ paiement énergies solidaires X2)en 6218(autre personnel extérieur + 2 500€ NAP),en 6331(versement de transport + 3 000€),en 6411(personnel titulaire(+ 25 000€),en 6451(URSSAF + 5 000€),en 6453 (cotisation caisse de retraite + 5 000€), en 6455(cotisations pour assurance du personnel + 8 000 €)

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes s'élèvent à 749 **373,04 €** (781 666,87 € en 2014 ; 759 810,70 € en 2015)

Elles proviennent :

- √ Des remboursements sur rémunérations du personnel à hauteur de **13 157,79 €** (26 060,83 € en 2015)
- √ Des produits des services, du domaine et ventes diverses (restauration scolaire, location du domaine public pour films, coupe de bois, redevance assainissement collectif) à hauteur de **87 445,36 € (76 252,88 € en 2015) + 54 385, 15 € (prestation de services CU)**
- √ Des impôts et taxes pour un montant de **504 880,91 €** (560 788,68 € en 2015)
- √ Des dotations, subventions et participations pour un montant de **75 898,66 €** (88 245,41 € en 2015)
- √ Des autres produits de gestions courante (location de salles et autres) à hauteur de **3 870 €** (3 946 € en 2015)

√ Des produits exceptionnels d'un montant de **9 398,51 €** (participation NAP parents + remboursement Groupama) (4 517,10 € en 2015 (SCILMG + sacs de tonte)

Baisse de 10 000€ par rapport à l'année dernière due en partie à – 13 000 € de remboursement personnel, + 10 000€ produits de services, - 55 000 € de impôts et taxes (AC), – 12 000€ de DGF, + 54 000 € prestation CU remboursement, +1620 € recensement, + 1 000€ emploi jeunes

➤D'où un résultat de fonctionnement pour l'année 2015 de 38 168,95 €

Excédent cumulé 2015 **315 818,57 €** (232 084,15 € en 2014 ; 137 520,27 € en 2013)

➤ **Soit un résultat cumulé 2016 de 277 649,62 €** (315 735,02 € en 2015 ; 248 635,64 € en 2014)

Les dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à **104 261,67 €** (266 092,50 € en 2014 ; 142 548,77 € en 2015)

L'essentiel de ces dépenses proviennent des immobilisations incorporelles pour un montant de **10 955,31 €** (frais d'études, réalisation documents urbanisme), des immobilisations corporelles pour un montant de **50 440,70 €** (achat terrain, mairie, bâtiments scolaires, installations, aménagements des constructions, matériel et outillage techniques, matériel informatique) et **10 168,55 €** (remboursement de l'emprunt capital)

Les recettes d'investissement :

Le montant total des recettes d'investissements s'élève à **96 135,82 €** (199 131,93 € en 2014 ; 317 867,99 € en 2015)

Elles proviennent essentiellement :

√ Des dotations, fonds divers et réserves pour un montant de **37 119,25 €** (FCTVA pour **32 307,00 €** et **5 407,75 €** de taxe d'aménagement)

√ Des subventions d'investissement d'un montant de **0 €** attribuées par le département, le Parc du Vexin

√ Des opérations d'ordre de transfert entre sections pour un montant de **18 134,71 €** (réseaux de voirie et d'assainissement)

➤ **D'où un résultat d'investissement 2016 de -8 125,85 €** (-66 960,57 € en 2014 ; 175 319,22 € en 2015)

Excédent cumulé 2015 158 409,80 € (50 409,08 € excédent en 2013 ; - 16 551,49 € en 2014)

Soit un résultat cumulé de 2016 150 283,95 € (-16 551,49 € en 2014 ; 158 409,80 € en 2015)

Soit un résultat de clôture 2016 de 427 933,57 € (232 084,15 € en 2014 ; 474 502, 75 € en 2015)

➤ **Soit un résultat à affecter pour 2016 de 277 649,62 € en fonctionnement** (248 635,64 € en 2015 ; 315 818,57 € en 2016)

➤ **Soit un résultat à affecter pour 2017 de 150 283,95 € en investissement** (- 16 551,49 € en 2015 ; 158 409,80 € en 2016).

C- Orientations budgétaires 2017

Année 2017 :

La préparation du budget primitif doit tenir compte de la réduction annoncée des dotations de l'Etat et de notre place dans la CU GPSO suite aux charges transférées notamment en dépenses d'investissement pour la voirie et l'assainissement essentiellement.

Les dépenses de fonctionnement

Elles devraient être au même niveau que 2016 (actualisation en plus)

Les intérêts d'emprunt seront : 4 066,13 €

Les charges de personnel seront de 360 243 €

Année 2015 : budget de 909 585,30 €

Année 2016 : budget de 953 794,73 €

Année 2017 : budget de 971 832,33 €

Les recettes de fonctionnement

Le BP 2017 prendra en compte le résultat de fonctionnement constaté en 2016

Les recettes de fonctionnement viendront essentiellement :

-remboursement rémunérations de personnel (6419)

-des impôts et taxes

-des dotations, subventions et participations

-des revenus des immeubles (article 752)

-des redevances périscolaires (7067)

Les dépenses d'investissement ...

Les grands projets 2017 à réaliser sont la fin du programme Triennal, la rénovation de l'éclairage public. (A valider avec la communauté urbaine).

Deux autres projets déjà engagés : Le programme ADAP de la mairie et l'aménagement de la sente du lavoir

Des investissements en matériel informatique (serveur) et de bureau sont également à prévoir.

Trois réunions de travail seront organisées afin de définir un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement maintenant que les transferts de compétences, dont celui de la voirie, sont à peu près

Les recettes d'investissement

Elles viendront principalement de subventions, du FCTVA et d'une partie de l'excédent de fonctionnement (150 000 € mis en 021 virement de la section de fonctionnement).

3. Demande de subvention auprès du PNRVF pour projet de fleurissement durable

Evécquemont a depuis plusieurs années engagé un travail sur les plantations dans le cadre de la gestion différenciée et du zéro-phyto.

Le Parc en partenariat avec le CNFPT a organisé deux journées de formation spécifique sur ce thème, les 18 octobre et 10 novembre 2016, à l'intention des agents communaux au cours desquelles plusieurs projets de plantations ont été travaillés dans un objectif concret de plantation.

Clément VARIN y a participé et a présenté les projets Place du Beau site et Massif sous le vieux colombier. Ce dernier est en cours de replantation. Un chantier se réalisera au printemps, Place du beau site, avec la présence d'Odile Visage. Un appel à participation des habitants dans le cadre de « je jardine Evécquemont » sera lancé.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la subvention auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français (P.N.R.V.F.),

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal DÉCIDE à l'**unanimité** :

- **DONNE** l'autorisation à Madame le Maire de solliciter auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français (P.N.R.V.F.) une subvention de 600 euros pour un projet de 1200 euros
- **DIT** que la dépense de la commune sera inscrite au budget primitif 2017, article 2121 en section d'investissement,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

4. Autorisation remplacement du transformateur EDF Rue Maurice Dubois :

La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O), a été créée par arrêté préfectoral n° 2015362-0002 en date du 28 décembre 2015 modifié portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY), la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de la Seine (CA2RS), la Communauté d'Agglomération Poissy-Achères-Conflans Sainte Honorine (CAPAC), Seine & Vexin Communauté d'Agglomération, la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin (CCCV) et la commune a été sollicitée par ENEDIS (ex EDF) pour étudier le projet du remplacement du poste transformateur situé rue Maurice Dubois sur la parcelle C125 appartenant à ENEDIS mais enclavé sur la parcelle communale C 915. Ce poste doit être modernisé.

Une réunion sur place a permis de fixer quelques prérogatives.

Une convention doit être signée entre la commune et ENEDIS.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal DÉCIDE à l'**unanimité** :

- **de DONNER** l'autorisation à Madame le Maire d'engager les discussions avec ENEDIS,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus décrite.

5. Motion des élus de la Vallée de la Montcient et de la Vallée de la Seine pour la protection des ressources vitales et la préservation de la qualité de vie des habitants de leurs communes :

Il a été décidé lors d'une réunion au PNRVF d'écrire une motion concernant la protection des ressources vitales et la préservation de la qualité de vie des habitants de leurs communes et de la faire signer par les maires et les communes.

Le Conseil Municipal a **décidé à la majorité absolue (8 voix pour, 3 abstentions)** d'accepter cette motion et de la signer.

6. Comptes rendus des syndicats intercommunaux

SIERGEP – Sylvie FARRELL annonce l'attribution du marché de délégation de services Publics

HANDI VAL DE SEINE - Sylvie FARRELL

- La participation financière pour la commune reste inchangée, soit un montant de 967 € (1,184 € par habitant, arrondi à un montant euro sans centimes.)
33 communes sont adhérentes, soit un montant total de 216 830 €
- IME « Alfred BINET » des Mureaux a obtenu une extension de 7 places pour enfants atteints de trouble du spectre autistique.
- Le SESSAD « André LARCHE » des Mureaux a obtenu une extension de 13 places pour adolescents atteints d'autisme. Cette extension sera localisée sur le bâtiment situé rue Paul Curien actuellement occupé par la micro-crèche PTIT BEBECHOU jusqu'au 9 avril 2017.
- Foyer d'hébergement « Jacques LANDAT » à Hardricourt : en 2021, les résidents du foyer de vie d'Ecquevilly seront transférés dans ce nouveaux foyer.
- Les places ainsi libérées à Ecquevilly permettront une extension de 7 places afin d'accueillir des personnes polyhandicapées.

SICOREM – Cécile LEROY

Débat d'orientations budgétaires

Rémunération des médecins agréés du Comité Médical et de la Commission de réforme
montant de la rémunération des médecins membres :

- Pour un nombre de dossiers par collectivité inférieur à 5 : 32.98 €

Renouvellement de la Convention de Médecine Préventive montant de la vacation :

62.00 € par personne

Convention de Confection des Paies : 8 euros par bulletin de salaire

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et fermeture du poste d'adjoint technique.

Indemnité de Conseil du Trésorier au taux de 100% soit 338.44 € pour l'année 2016.

7. Questions diverses

M. Guillaume BLANCHON demande au conseil où on en est, concernant le dossier d'installation du terrain en zone Rouge donnant sur la RD 922

Madame Le Maire répond qu'elle a reçu une nouvelle fois les propriétaires et qu'elle suit le dossier avec attention.

Elle informe le conseil que la mairie de Meulan est en procédure avec la société qui a déposé des gravats sur le terrain longeant la RD 922.

La parole est donnée au public à 12h00

M. Dominique MARTIN déplore le retard pris pour les travaux de voirie rue de l'Ermitage et l'enfouissement ruelle du Pressoir et Sente du Lavoir et conteste le fait que cela soit dû à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise. Même chose pour les travaux de la mairie.

Madame Le Maire prend note de sa contestation et réexplique la complexité juridique du transfert de la compétence sur des marchés déjà lancés et pour deux des marchés qui concernent le domaine privé de la commune.

M. Dominique MARTIN s'interroge sur le fait que les travaux concernant la voirie ne figureront plus dans le budget communal et les administrés ne pourront plus voir ce qui a été fait pour l'entretien et la rénovation de la voirie.

Madame Le Maire lui répond qu'il faudra en effet se reporter aux comptes à la Communauté Urbaine pour obtenir tous les détails. La commune fera également le relai des informations.

Elle l'informe que d'ores et déjà, la commune travaille sur une liste des priorités pour les travaux de voirie à venir. A priori aux dernières informations, le choix des travaux à réaliser parmi les projets des 73 communes se fera en fonction du critère d'urgence et de sécurité.

Melle Erynn FARRELL-BERTRAND propose au conseil un projet de création d'affiche pour protéger la planète sur le thème : « **l'Écologie c'est la Vie** » et d'afficher au-dessus des poubelles « **j'aime les déchets** ».

Elle a également le projet de faire le tour du village avec ses amies munies d'un sac poubelle pour ramasser les déchets qui traînent. **Madame le Maire** la remercie de son intervention et de son implication en faveur de l'écologie. Elle propose d'organiser prochainement une réunion avec elle et ses amies pour discuter de la mise en place de ces idées.

La séance est levée à 12h20

Prochain conseil : 25/03/2017

Membres du Conseil	SIGNATURES
Ghislaine SENEÉ	
Cécile LEROY	
Jean-Christophe BARRAS	a donné pouvoir à N. LARRIVE
Nathalie VERY	excusée
Catherine CAVAN	
Guillaume BLANCHON	
Nicolas CAVAN	a donné pouvoir à B.DAUDERGNIES
Daniel DAUBRESSE	
Bernard DAUDERGNIES	
Eric DELAYE	
Sylvie FARRELL	
Elise GOULMY	a donné pouvoir à Mme G.SENEÉ
Nolwenn LARRIVE	